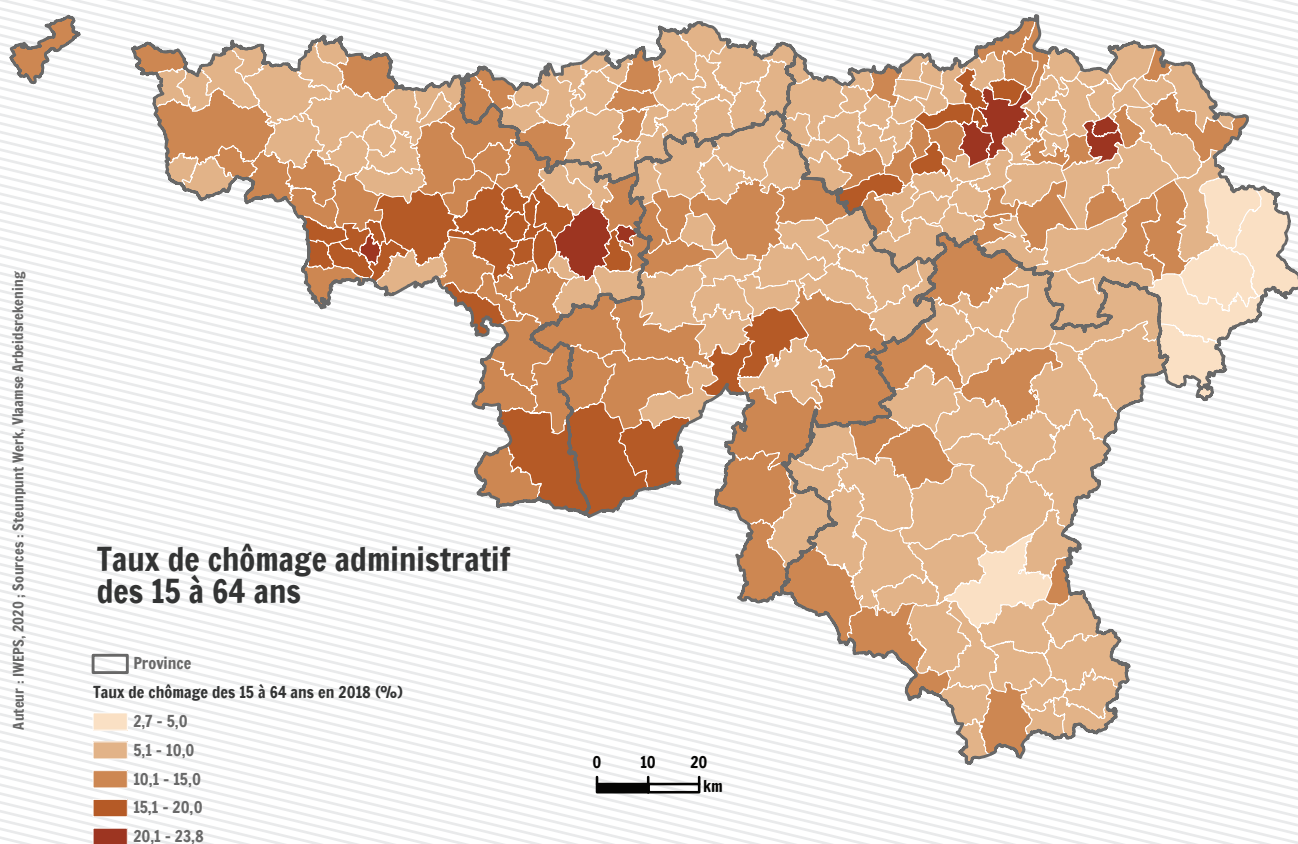


Taux de chômage administratif des 15 à 64 ans

13,1%

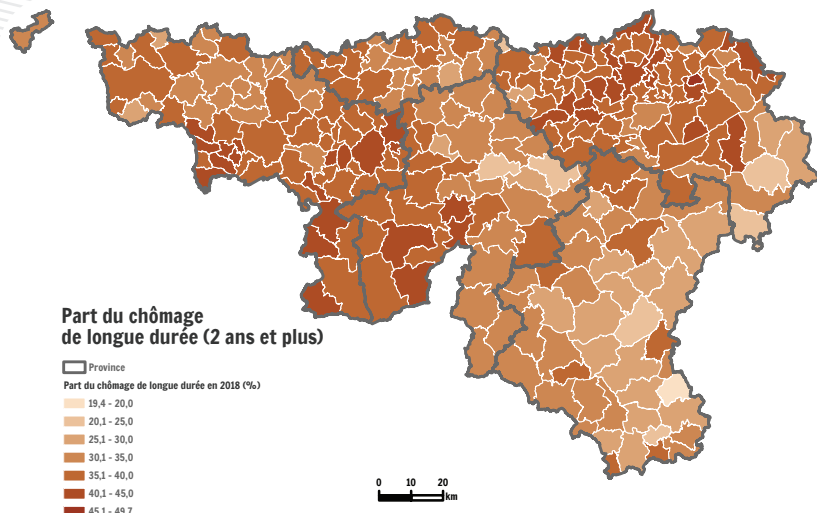
Selon les données administratives, 13,1 % des Wallons de 15 à 64 ans, actifs sur le marché du travail, sont demandeurs d'emploi inoccupés en 2018



Ce taux de chômage administratif observé pour l'ensemble de la Wallonie cache une grande disparité parmi les communes, où il varie de 2,7 % à 23,8 %.

Le taux d'emploi et le taux de chômage présentent une forte corrélation : c'est généralement dans les communes où le taux d'emploi est le plus élevé que le taux de chômage est le plus faible et inversement. C'est ainsi que les taux de chômage sont les plus élevés dans les communes du sillon industriel Haine-Sambre-Meuse-Vesdre, dans la botte du Hainaut et dans le sud de l'arrondissement de Philippeville. Ils sont bas dans la plupart des communes du Brabant wallon, de la province de Luxembourg et de la Communauté germanophone, en particulier dans le canton de Saint-Vith.

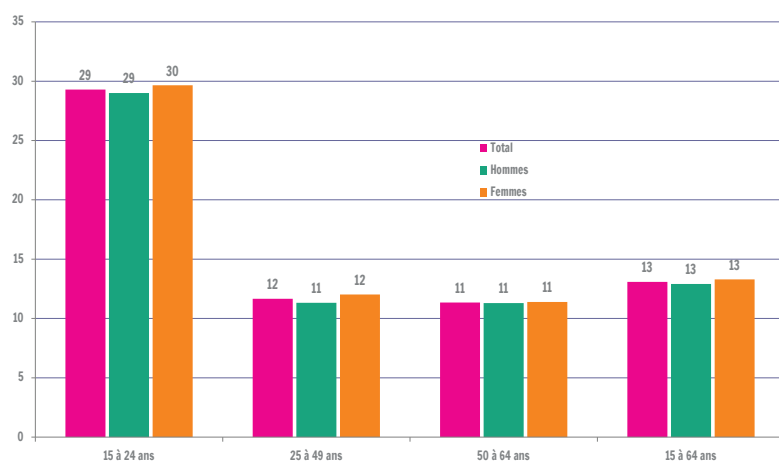
Taux de chômage administratif des 15 à 64 ans



Il n'y a pas de corrélation flagrante entre le taux de chômage administratif et la part des chômeurs de 2 ans et plus : ce n'est pas toujours dans les communes où les taux de chômage sont les plus hauts que la part du chômage de très longue durée est la plus grande. Cela mériterait une étude plus approfondie notamment sur les flux du marché du travail.

Sources : FOREM, ADG, moyenne annuelle 2018

Taux de chômage administratif par catégorie



Le taux de chômage des jeunes (29,3 %) est plus de deux fois plus élevé que le taux de chômage global (13,1 %).

En 2018, le taux de chômage des femmes est encore un peu plus haut que celui des hommes mais il a tendance à s'en rapprocher. Le taux de chômage des femmes est systématiquement un peu plus haut que celui des hommes. Le phénomène est moins marqué chez les 50 ans et plus (0,1 point de % en plus contre 0,7 dans les deux autres classes d'âge).

Sources : Steunpunt Werk - Vlaamse Arbeidsrekening, moyenne annuelle 2018

Définitions et sources

Le taux de chômage rend compte de la proportion des personnes qui, dans la population active, sont sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponibles pour travailler. Il mesure le déséquilibre entre l'offre et la demande de travail. Ici, le nombre de chômeurs est mesuré sur la base des données administratives par le comptage des demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) inscrits auprès des organismes de placement. Ces données sont élaborées par le Steunpunt Werk, qui met en correspondance différentes sources : ONSS, ORPSS, INASTI, INAMI, BCSS, ONEM, IBSA.

Pertinence et limites

Ce taux de chômage calculé à partir de données administratives permet de disposer de données communales.

Elles sont disponibles assez rapidement car elles sont tributaires de la disponibilité de nombreuses sources. Le nombre de chômeurs ainsi mesuré diffère de celui de l'EFT : dans l'enquête, il suffit d'avoir travaillé 1 h pendant la période de référence pour être considéré en emploi, ou de ne pas avoir effectué de recherche active pendant cette période pour être considéré comme inactif et non plus comme chômeur, alors que le chômage administratif comptabilise les personnes inscrites en tant que demandeuses d'emploi inoccupées (DEI).

Pour en savoir plus : Le thème « Marché du travail » de www.iweps.be/walstat et les comptes de l'emploi flamand <http://www.steunpuntwerk.be/node/3027>

Personne de contact : Laurence Vanden Dooren (l.vandendooren@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2021